

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le trois juillet à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BASSIGNAC LE HAUT (Corrèze), dûment convoqués le 29 juin 2020 par le Maire sortant, Jean-Claude TURQUET, se sont réunis à la Salle Polyvalente, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Barnard CHALLEAT, Doyen d'âge des membres présents.

**Présents :** Mme BENAZECH Annick, M. CHALLEAT Bernard, CHASSAGNE DAVID, CULETTO Daniel, GARRELOU Romain, LAFARGE David, LAVERSQUE Guy, RAMOND Patrick, ROBERT Virgile, TURQUET Jean-Claude, Mme VERNAC Christiane, formant la majorité des membres en exercice.

La séance a été ouverte par M. Jean-Claude TURQUET, maire sortant, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

M. Bernard CHALLEAT étant le plus âgé des membres présents du conseil municipal, prend la présidence de l'assemblée, rappelle que l'objet de la séance est l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue et constate que les conditions de quorum sont remplies.

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité M. Patrick RAMOND secrétaire de séance

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité deux assesseurs : David LAFARGE et Guy LAVESQUE.

<b>OBJET :</b> ELECTION DU MAIRE
----------------------------------

Après appel de candidature il est procédé au vote.

M. Jean-Claude TURQUET ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin est proclamé Maire et installé immédiatement dans ses fonctions.

<b>OBJET :</b> Détermination du nombre d'adjoints
---

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximal de trois adjoints. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, la création de trois postes d'adjoints au Maire.

<b>OBJET :</b> Election des adjoints au Maire
---

Dans les communes de moins de 1000 habitants, les adjoints sont élus dans les mêmes conditions que le maire, au scrutin secret et à la majorité absolue .

Premier adjoint : M. Patrick RAMOND

Deuxième Adjoint : M. David CHASSAGNE

Troisième Adjoint : M. David LAFARGE

<b>OBJET :</b> Indemnités des adjoints
--

Il appartient au Conseil municipal de fixer les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire pendant la durée de leur mandat. Le taux maximal de l'indemnité de fonction est de 9.9 % de l'indice 1027. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire au taux de 9.9 % de l'indice 1027 brut, 830 majoré. Cette indemnité sera versée mensuellement.

**OBJET :** Autorisation d'ester en justice

Afin de permettre au Maire de représenter la commune dans les éventuels contentieux qui pourraient survenir, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à représenter la commune en justice. Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité **autorise** le Maire à intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, pour tout type de recours, devant tous les degrés et tous les ordres de juridiction, pour toutes les actions destinées à préserver ou à garantir les intérêts de la collectivité territoriale.

**OBJET :** Désignation des membres de commissions municipales

Le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, et après appel à candidature, **désigne** au sein des commissions suivantes :

1. Commission du Budget : David Chassagne, Guy LAVESQUE, Christiane VERNAC, Virgile ROBERT , Patrick RAMOND
2. Commission Travaux : Daniel CULETTO, David LAFARGE, Virgile ROBERT, Patrick RAMOND, David CHASSAGNE.
3. Commission Agriculture : Romain GARRELOU, David LAFARGE, Annick BENAZECH, Virgile ROBERT, Christiane VERNAC
4. Commission du personnel : Romain GARRELOU, David LAFARGE Virgile ROBERT, Annick BENAZECH
5. Commission Communication, Tourisme : Bernard CHALLEAT, Annick BENAZECH, Patrick RAMOND, Virgile ROBERT, Romain GARRELOU, David CHASSAGNE
6. Commission Solidarité, Gérontologie : Bernard CHALLEAT, Christiane VERNAC, Annick BENAZECH
7. Commission Associations : Christiane VERNAC, Virgile ROBERT
8. Commission œuvres sociales : Christiane VERNAC, Virgile ROBERT, David LAFARGE, Romain GARRELOU.

**OBJET :** Désignation des délégués au Syndicat des Eaux du Puy du Bassin

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal a procédé à la nomination des délégués au syndicat intercommunal des Eaux du Puy du Bassin

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Annick BENAZECH	David LAFARGE
Jean-Claude TURQUET	Romain GARRELOU

**OBJET :** Désignation des délégués à la FDEE19

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal a procédé à la nomination des délégués à la FDEE19 suivant les modalités prévues en vigueur dont le résultat est le suivant :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Daniel CULETTO	David CHASSAGNE
Guy LAVESQUE	Virgile ROBERT

**OBJET : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- De l'application des taux de Contributions Directes pour l'année 2019 de la manière suivante :

<b>LIBELLES</b>	<b>BASES NOTIFIEES</b>	<b>TAUX VOTE PAR LE Conseil Municipal</b>	<b>PRODUIT VOTE</b>
Taxe d'habitation			
Taxe Foncière propriétés bâties	642 300	12.71 %	81 636 €
Taxe Foncière propriétés non bâties	20 571	63.90 %	13 291 €
<b>TOTAL</b>			<b>94 927 €</b>

Le taux de taxe d'habitation étant gelé par la loi en 2020, il ne peut être modifiés et reste donc à 7.00 %

Bassignac le Haut, le 06 juillet 2020  
Le Maire, Jean-Claude TURQUET